RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
LOIRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 17 AVRIL 2026 **ADOPTÉ EN CM DU 26 JUIN 2026**

Nombre de membres en exercice : 11 Pouvoirs : 02
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 09 Excusés : 02
Date de la convocation : lundi 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 AVRIL à 20 heures 30 minutes,
Se sont réunis l'ensemble des conseillers nouvellement élus dûment convoqués, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CROZET Yves, Maire

Étaient présents : M. CROZET Yves, Mme LABROSSE Simone, M. ISNARD Michel. Mme VERNEAU Elysa, Mme MAINGUES Diane, M. VERMOREL Ludovic, M. BRIDAY Pascal, Mme JULIEN Camille, M. VOLLE Thierry.
Absents excusés : M. DEGUT Patrick, Mme JOUBERT Flore
Pouvoirs : M. DEGUT Patrick donne pouvoir à Mme LABROSSE Simone, Mme Flore JOUBERT donne pouvoir à M. CROZET Yves.

Mme Camille JULIEN a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que jeudi 16 avril a eue lieu l'élection du président de Communauté de Communes de Charlieu-Belmont, M. VALORGE René a été réélu.

Puis, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX AINSI QUE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LE 20 MARS 2026 :
M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal, ainsi qu'à la liste des délibérations prises lors de la réunion du Conseil municipal du 20 mars dernier, qui ont été joints à la convocation. Aucune remarque ou modification.
Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation des comptes de gestion Budget Annexe Eau 2025 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes : APPROUVE le Compte de Gestion 2025, tenus par le Receveur Municipal et conformes au compte administratif EAU 2025.

Approbation du Compte administratif Budget Annexe EAU 2025 :
Le Conseil Municipal, hors présence de M. CROZET, le Maire, et sous la présidence de M. ISNARD Michel, 1er adjoint : APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2025 du Service de l'Eau potable pour les montants suivants :

Fonctionnement	Dépenses	31 886.41 €	***Investissement***	Dépenses	9 265.19 €
	Recettes	27 845.44 €		Recettes	22 398.48 €
	Résultat	- 4 040.97 €		Résultat	+ 13 133.29 €
	Déficit 2024 reporté	- 1 941.55 €		Excédent 2024 reporté	+ 40 534.51 €
	Résultat de clôture 2025	- **5 982.52** €		Résultat de clôture 2025	+ **53 667.80** €

Affectation du résultat du Budget Eau :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des personnes présentes : VALIDE les montants tels que présentés ci-dessus. Du fait du transfert de compétences du budget annexe EAU au 1/1/2026, il est indiqué :

- Qu'à l'Article 75888 Recettes de Fonctionnement il sera fait un titre de 5 982.52€ TRANSFERT RESULTATS EAU. Ce montant étant négatif, cela se traduit au Budget Principal Commune 2026 en Recettes de Fonctionnement (R002) est donc inscrite dans la somme de 75 036.98€ (81 019,50 € – 5 982,52 €).

- Qu'à l'Article 1068 Dépenses d'Investissement il sera fait un mandat de 53 667.80€ TRANSFERT RESULTATS EAU. Ce montant vient en déduction des déficits d'investissements cumulés qui sont ainsi ramenés à 53 905.49€ (107 573,29€ - 53 667,80€) pour la ligne D001 du Budget Principal Commune 2026. Le résultat du budget EAU sera transféré dans l'année à Charlieu Belmont Communauté.

Approbation du CFU (Compte Financier Unique) Budget Principal Commune 2025 :

Il est rappelé que la commune a opté pour le CFU au 1er janvier 2025 et que cela est possible en nomenclature comptable M57. Il regroupe le Compte de gestion et le Compte administratif en un seul document.

Le Conseil Municipal, hors présence de M. CROZET, le Maire, et sous la présidence de M. ISNARD Michel, 1er adjoint : APPROUVE, à l'unanimité, le CFU 2025 pour les montants suivants :

Fonctionnement	Dépenses	187 070.34 €	***Investissement***	Dépenses	145 675.45 €
	Recettes	187 070.34 €		Recettes	113 365.72 €
	Résultat	+ 29 267.98 €		Résultat	- 32 309.73 €
	Excédent 2024 reporté	+ 123 918.81 €		Déficit 2024 reporté	- 75 263.56 €
				Restes à réaliser dépense	- 0.00 €
				Restes à réaliser recettes	+ 35 406.00 €
	Résultat de clôture 2025	**+ 153 186.79 €**		**Résultat de clôture 2025**	**- 72 167.29 €**

Taux des impôts locaux :

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur depuis plus de 10 ans en matière de Taxe Foncière Bâti et de Taxe Foncière Non Bâti.

Pour la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires, la commune est éligible à la majoration spéciale et peut donc faire varier son taux sans pour autant faire varier ses autres taux. Le taux voté en 2025 était de 7.89%, il est proposé de le maintenir pour 2026.

Ce que le Conseil Municipal **APPROUVE** et **vote à l'unanimité des personnes présentes**.

- ***Taxe Foncière Bâti : 26.53% dont la commune ne reçoit qu'une partie***
- ***Taxe Foncière Non Bâti : 50.94 %***
- ***Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 7.89%***

Taux de Fongibilité des crédits applicable au Budget Commune en nomenclature M57 pour 2026 :

M. Le Maire expose que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximum de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. La délibération du taux de fongibilité doit être prise chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes décide : D'AUTORISER le Maire à procéder si nécessaire pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel-chapitre 012, dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de chaque section et **AUTORISE** M. Le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE du Budget Primitif Commune 2026,

Le budget est présenté équilibré, tant en dépenses qu'en recettes, pour chaque chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement, avec les opérations en informations et après écritures dues au transfert des résultats de l'eau.

Commune : Fonctionnement : 319 905.98 € Investissement : 310 321.23 €

La trésorerie, suite au transfert des résultats de l'EAU, est en forte baisse. Les travaux prévus au budget 2026 seront donc étalés dans le temps en fonction de l'arrivée des subventions et des versements divers attendus.

Participation aux voyages scolaires 2026 faits par le Collège MERMOZ de Chauffailles, pour les enfants de Saint Germain.

Un mail a été reçu en mairie de l'APE (Association des Parents d'Elèves) du Collège J. Mermoz demandant le renouvellement de la participation de la commune pour contribuer à la participation des enfants de Saint Germain. Les attestations pour les voyages effectués sont parvenues en mairie. Il est expliqué que le voyage

pour les 6èmes qui doit avoir lieu en juin, fera l'objet d'une nouvelle délibération si de nouveaux enfants partent.

Le conseil municipal après avoir délibéré par 8 Voix POUR (2 personnes ne prenant pas part au vote du fait que leurs enfants sont concernés) : DECIDE de verser 50€ par enfant concerné, **sous réserve de réception de l'attestation du collège prouvant la participation des enfants aux voyages, ce qui fait un montant de 250€, DIT que sera fait un versement par enfant parti**, même si l'enfant fait plusieurs voyages, **DIT** que la dépense sera portée au Budget Commune au compte 657341.

Renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie :

M. le Maire indique que le poste de secrétaire de mairie à temps partiel (17h50 par semaine) avait été validé par le CTI du CDG 42 par la saisine avec avis favorable en date du 29/5/2019. Ce au grade d'Adjoint Administratif principal 1ère classe, après suppression de l'ancien poste du grade de Rédacteur à 24h00 hebdomadaire.

M. le Maire explique que le contrat de la Secrétaire Générale de Mairie arrive à échéance au 01/06/2026 inclus et qu'il y a lieu de le renouveler. Les textes autorisent le renouvellement pour une durée maximum de 6 ans. Il est donc proposé un renouvellement de 3 ans, soit du 02/06/2026 au 01/06/2029 inclus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des personnes présentes : APPROUVE le renouvellement du contrat de la Secrétaire Générale de Mairie en poste depuis 1 année consécutive sans arrêt, en CDD contractuelle à 17h50 hebdomadaires pour une durée de 3 ans ; **DIT** que le Grade reste le même mais que les indices de rémunération suivent l'ancienneté de l'agent, **DIT** que ce sera notifié à l'agent, **DIT** que les formalités seront faites sur le site d'emploi territorial avec le CDG42.

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) renouvellement des membres suite aux élections :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la Direction départementale des Finances Publiques, demandant à la commune de proposer 24 personnes (12 titulaires, 12 suppléants) pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants, contribuables de la commune pour composer la prochaine CCID. Ce renouvellement fait suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026. Parmi les noms donnés 6 titulaires et 6 suppléants seront choisis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes : APPROUVE la liste suivante : Titulaires : BALANDRAS Christian, AUGAY Jean-Noël, VERMOREL Jean, DUMOULIN Marc, DUBESSY Stéphane, LAPOUTE Frédéric, MANIVET Didier, JOUBERT Anne-Marie, MICHEL Jacky, SELLIER Odile, VERMOREL Roger, JOUBERT David.

Suppléants : DESBAT Vincent, BRAEM André, VERMOREL Guy, HATON René, BROSSETTE Jeanine, DELLOW Stanley, ODIN Gilles, ODIN Yohann, MILLET Claire, JOUBERT Martine, ROBIN Anne-Sophie, PEYRE Jean-François.

Délégué FIBOIS

Chaque commune a un délégué et un suppléant. FIBOIS regroupe les exploitants, scieries, communes et communauté de communes. Les réunions régulières informent notamment sur la législation. Au prochain conseil, le délégué et son suppléant seront désignés.

QUESTIONS DIVERSES

- **Suppléant du SIEL :** Mme MAINGUES conseillère se propose d'assister le 1er adjoint au sein du SIEL.
- **Commission chemins :** Une réunion aura lieu le samedi 6/6/2026 à 9h00 en mairie. Il est nécessaire de référencer activement les chemins afin de préserver les réseaux fibre, téléphone et eau.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL VENDREDI 26 JUIN 20H30

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, M. Yves CROZET. **La secrétaire de séance, Mme Camille JULIEN**